

# Conseil Municipal

## Jeudi 14 Décembre 2017 à 18 h

### Compte-rendu

**Présents :** Messieurs BAUDOUX, DAIL, DELBAUVE, DEWAELE, DURIEUX, DURSENT, LAGRENE, PIETTON Jean-Marie, VOLKAERT, WAGER, WATREMEZ et Mesdames ADELINET, DEMILLY, DENYS, GOUNANI, LASNE, LEROY, N'DIAYE, TOURNAY et WEIDICH. (20 membres).

**Ont donné procuration :** Messieurs DUFOUR-LEFORT (à M. DAIL), JACQUINET (à M. WATREMEZ), MOREELS (à M. BAUDOUX), PIETTON Loïc (à PIETTON J-Marie) et Mesdames PERRE (à Mme DENYS) et ROHRMANN (à M. DEWAELE) (6 membres).

**Excusés :** Messieurs DEMATTE, PALMISTE et Madame DUVAL (3 membres).

Monsieur Michel DEWAELE, ADJOINT, a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rendant hommage à Robert Vantielcke, ancien conseiller municipal, décédé le 31 Octobre 2017 à l'âge de 96 ans. Il évoque la mémoire d'un élu d'opposition constructif et dévoué à sa commune ainsi qu'à Vallourec où M. Vantielcke a passé sa carrière.

Il salue ensuite le courage et l'abnégation des quelques 60 bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année au Secours Populaire et aux Restaurants du cœur ; une visite des locaux accueillant ces deux structures a eu lieu ce jour même en compagnie de Michel Dewaele, premier adjoint et de Sabine Cambreleng, directrice du CCAS. L'idée de regrouper les services du Secours Populaire (épicerie solidaire et bourse aux vêtements) en un seul lieu, l'ancienne école Louise Michèle, est évoquée mais doit être approfondie en raison du mauvais état de la toiture. Une rencontre avec les bénévoles du Secours Catholique aura lieu prochainement.

Autre sujet : le Congrès des maires de France qui a eu lieu fin novembre et auquel Monsieur Baudoux a assisté en sa qualité de membre du bureau exécutif de cette association d'audience nationale. Il relate la colère unanime des maires présents face à la diminution drastique des moyens alloués et aux craintes engendrées par la suppression de la taxe d'Habitation. Pour Aulnoye-Aymeries, cette mesure concernerait plus de 92 % des foyers, soit un manque à gagner de 1.8 M€ S'il ne conteste pas le bien fondé de cette mesure, le Maire, comme ses collègues, s'inquiète des conditions dans lesquelles cette ressource essentielle pour les communes sera compensée par l'Etat à l'heure où des efforts importants ont été réalisés par ces dernières.

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole à Yohann Delbaue, conseiller municipal, qui revient sur la récente vente de Vallourec Van Drilling au groupe américain NOV. Monsieur Delbaue expose le soulagement des salariés et assure que le projet industriel présenté par NOV est cohérent sur le long terme. Sans ce rachat, Vallourec Van Drilling, en forte baisse d'activité depuis plusieurs mois, n'aurait sans doute pas survécu. Monsieur Delbaue insiste sur l'importance du travail réalisé par la CGT, les élus et Monsieur le Maire dans les tractations qui ont abouti à ce dénouement positif tant pour l'établissement aulnésien que pour l'entreprise Tuboscope de Berlaimont dont les deux activités sont liées.

### Côté projets, plusieurs annonces :

- L'arrivée de la Citadine, le 2 Janvier sur la commune. Jean Durieux pour le SMTUS et Agnès Denys pour la Stibus, tous deux adjoints, en expliquent le concept à l'assemblée. A compter du 2 Janvier, donc, un bus de 22 places sillonnera Aulnoye-Aymeries de 7 h à 19 h 30 à raison de 0.50 centimes le trajet. Un départ sera programmé toutes les 30 mn depuis l'arrêt en gare SNCF pour remonter vers les quartiers cheminots, la rue de Maubeuge, la Médiathèque, l'Hôtel de ville..... La boucle prend en compte la desserte de tous les services et administrations publics sans arrêts fixes mais à la demande. Pour le SMTUS, cette nouvelle offre s'inscrit dans la refonte globale du réseau existant (gelé depuis plus de 10 ans) et dans une volonté de rationalisation de ladite offre. La loi NOTRe ayant étendu le réseau sur 40 communes contre 29 jusqu'à présent ; 4 lignes structurantes ont donc été créées avec comme objectif de ne pas pénaliser les communes rurales tout en participant à la redynamisation des centres villes.

- Autre projet d'envergure : le déploiement de la Fibre optique avec l'AMVS. Comme l'explique Monsieur Baudoux, le territoire aura finalement la chance de pouvoir travailler avec deux opérateurs Orange et SFR selon le calendrier suivant :

Déploiement d'ici 2019 :

- 5052 logements identifiés

Calendrier :

- 1<sup>er</sup> Trimestre 2018 : Etude sur le découpage
- Septembre 2018 : Implantation des 15 armoires
- Fin 2018 : Début des travaux de la dorsale
- 2019 : travaux de la fibre vers l'habitant
- Eté 2019 : premières éligibilités

- Ensuite, le début des travaux au centre administratif, programmé le 15 Janvier pour une durée de 17 semaines afin de refaire l'étanchéité du bâtiment.

- La mise en sens unique de la rue des Couvents, perpendiculaire à la Rue La Fontaine est annoncée ainsi que le début des démarches de mise en adjudication judiciaire de l'ancien pressing. Enfin, l'emménagement de Canal FM dans l'ancien salon de coiffure le Figaro (angle de la rue Gabriel Péri) tend à se confirmer.

Monsieur Baudoux fait également part de plusieurs actualités commerciales :

- Ouverture des **Petites fripouilles** (friperie pour enfants), rue Piétonne,
- De **Bella Food**, snack de tacos, dans l'ancienne Maison de la Presse
- De **Zamiland**, ex fleuriste de la rue de Maubeuge
- Inauguration des **Vergers Tellier**

Pour terminer, sont annoncés les premiers noms de l'édition 2018 des Nuits Secrètes, dévoilés plus tôt sur le site internet de cette association: Jain, ALT-J, Petit Biscuit.....

Pour conclure, les élus sont invités à participer le lendemain à l'inauguration de l'extension du Parc de jeux Typhaine. Beau projet porté par le Conseil Municipal des Jeunes et Sébastien Dursent, conseiller délégué.

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Octobre 2017.**

Monsieur Watremez indique qu'il s'oppose à l'approbation du compte-rendu en raison d'une erreur dans le vote du Point 13 du Conseil du 19/10 où il fallait lire vote : Majorité – 2 Contre.

## DIRECTION GENERALE DES SERVICES

### **1) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Lors d'une précédente réunion, Monsieur le Maire a informé l'assemblée que le recensement de la population se déroulerait du 18 Janvier au 17 Février 2018.

Le recrutement de 20 agents recenseurs sera nécessaire pour la collecte des informations. Ils devront suivre deux séances de formation obligatoires et, entre ces séances, le repérage des adresses à recenser.

Le coordonnateur communal titulaire a été désigné en la personne de Sophie LENOIR, responsable du service des Affaires Générales, qui sera assistée par deux coordonnateurs communaux suppléants, Dimitri DELVALLEE et Patricia HUET.

Une dotation forfaitaire de recensement dont le montant a été fixé à 17 182 € sera versée à la commune par la Direction Régionale de l'INSEE avant la fin du premier semestre 2018.

Les agents recenseurs seront rémunérés au nombre de logements et individus recensés, auquel il est proposé d'ajouter un forfait de 50 € par agent à partir de 100 logements recensés, prenant en compte la qualité du travail fourni.

#### **Tarifification proposée pour les opérations de recensement :**

Libellés des imprimés	Prix Nets 2013	Prix Nets 2018
Bulletin individuel	1,10 €	1,20 €
Feuille de logement	0,55 €	0,60 €
Dossier Immeubles collectifs	0,55 €	0,60 €
Séance de Formation	21,00 €	22,00 €
Prime coordonnateur / Suppléants	200 €/ 150 €	200 €/ 150 €

#### **Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à :**

- Procéder au recrutement de 20 agents recenseurs
- Accepter de rémunérer les agents selon les modalités ci-dessus énoncés,
- Donner son accord au versement d'une indemnité forfaitaire supplémentaire de 50€ par agent à partir de 100 logements recensés prenant en compte la qualité du travail fourni,
- Autoriser l'inscription de cette dépense au Budget primitif 2018

**Vote : Unanimité**

### **2) MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAMVS**

Lors du Conseil Communautaire du 17 Octobre 2017, l'Assemblée délibérante a approuvé la mise en conformité des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre en application de la loi NOTRe, telles que le transfert de la compétence GEMAPI ainsi que le nouveau caractère obligatoire de la compétence en matière d'accueil des gens du voyage ou de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.

**Voir projet de délibération et annexe**

**Vote : Majorité – 2 abstentions**

# FINANCES

## 3) DECISION RECTIFICATIVE DE L'AFFECTION DU RESULTAT DE 2016

Suite à erreur matérielle

**Compte 01/01 : Excédent d'investissement de clôture : 335 379.29 €**

**Compte 1068/01 Excédent de fonctionnement capitalisé : 169 026.16 €**

**Compte 002/01 : Affectation du solde de Résultat de Fonctionnement : 284 315.31 €**

**Vote : Majorité – 3 abstentions**

## 4) VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE 2017 – VILLE

imputation	libelles	investissements		libelles	imputation
		dépense	recettes		
020/2051	logiciel City web	9 000,00 €			
64/2051	petite enfance logiciel filou	5 000,00 €			
020/2051	dépense " 20" complément	2 792,00 €			
822/2041412	fdc voirie Hôtel de ville	283 013,29 €	335 379,29 €	Excédent investissement	001/01
411/2188	porte salle de tennis	4 783,20 €			
411/2188	système contrôle accès pour salle de tennis	4 090,80 €			
020/2051	logiciel optime finance	11 700,00 €			
251/2181	chaudière cuisine centrale	15 000,00 €			
		335 379,29 €	335 379,29 €		

imputation	Fonctionnement		imputation
	dépenses	recettes	
		-335 379,29 €	002/01
678/01	-335 379,29 €		
	-335 379,29 €	-335 379,29 €	

**Vote : Majorité – 3 abstentions**

## 5) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON ENCORE VOTEES EN 2017

Demande de subventions reçues depuis le dernier conseil municipal :

Le Manège	22 867.00€
Syndicat d'initiative	50 000.00€
Harmonie municipale	13 590.00€
Aldeva	200.00€

Loisirs et Solidarité	150.00€
-----------------------	---------

**Vote : Majorité – 2 abstentions**

### **6) AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Vote des Avances sur subventions annuelles aux diverses associations et centre sociaux culturels dans l'attente du vote du budget primitif de 2018 ne pouvant pas dépasser 50 % la subvention de l'année N-1.

CCAS Aulnoye-Aymeries	115 000.00 €
Centre social La Florentine	45 000.00 €
Centre social Place du 8 Mai	100 000.00 €
Syndicat d'initiative	25 000.00 €
Association Nuits secrètes	58 500.00 €
Comité Œuvres sociales	27 000.00 €
Harmonie municipale	6 700.00 €
Association Vivre Tous Ensemble	31 000.00 €
Synergie	70 000.00 €
Théâtre de Chambre	22 000,00 €
EFAFC (Foot)	35 000.00 €
ASA Basket	16 500.00 €
HBC Aulnoye – Hand Ball Filles	10 500.00 €
Association famille (école Sacré Cœur)	18 000.00 €

**Vote : Majorité – 2 abstentions**

**Les élus siégeant au sein des associations ne prennent pas part au vote et sont mentionnés dans les différentes délibérations.**

### **7) REPARTITION DES SUBVENTIONS 2017 POUR LES ECOLES**

Ces crédits ont été votés au budget primitif 2017 et au CM du 19/10/2017 dans la globalité. La ventilation par école en fonction du nombre d'élèves se présente comme suit.

**Voir tableau en annexe**

**L'adjointe en charge de l'éducation, Caroll Weidich, explique que cette répartition tient compte du nombre d'élèves par école et des projets portés par l'équipe éducative.**

**Vote : Unanimité**

### **8) OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

La ville d'Aulnoye-Aymeries a lancé un certain nombre de programmes d'investissement en 2017 dont découlent des engagements contractuels et financiers début 2018.

Pour autant les engagements financiers ne peuvent pas être honorés tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget primitif 2018.

Aussi sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif 2018, et afin de permettre aux services de travailler sur la section d'investissement avant l'adoption du Budget primitif 2018, **il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les

crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

- d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif de l'exercice 2017 des dépenses d'investissement (soit 1 558 000€) conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2018.

**Vote : Majorité – 2 abstentions**

## **ACHATS / MARCHES**

### **9) MARCHÉ D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS**

Afin de relancer le marché « Aménagement et entretien des espaces verts », une consultation selon appel d'offres ouvert a été relancée (Cf Délibération N°454 du 19/10/2017).

Il convient d'entériner les propositions de la commission d'appel d'offres et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints ayant délégation de signature à signer le dossier de marché.

**Vote : Majorité – 3 abstentions**

**Quatre sociétés ont répondu à l'appel d'offre. Parmi elles, une a été écartée pour non-conformité. C'est donc la Société Delcourt Paysages de Cambrai qui a été retenue pour une durée d'1 an concernant le 1<sup>er</sup> lot (marché ouvert). Pour le 2<sup>nd</sup> lot, marché réservé aux structures d'insertion, le CAT – Atelier du Val de Sambre conserve l'activité à hauteur de 91 000 €/an.**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **10) CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE PROFESSEUR DE SAXOPHONE (ARTICLE 3-2 DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984) A COMPTER DU 01/01/2018 POUR UNE DUREE D'UN AN (RENOUVELABLE UNE FOIS)**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Vu le départ de l'ancien professeur de saxophone (stagiairisée à Fourmies)

Vu la vacance de poste faite auprès du Centre de Gestion du Nord,

Vu la recherche infructueuse de fonctionnaire,

**Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :**

la création d'un emploi permanent sous l'article 3-2 pour une durée d'un an à compter du 01/01/2018 (renouvelable 1 fois) sur le poste de professeur de saxophone sous le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique (catégorie B) pour un temps non complet (à raison de 7 h 30 par semaine).

**Vote : Unanimité**

## **11) ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le contrat actuel d'assurance statutaire, souscrit auprès des assureurs GRAS SAVOYE, arrive à échéance au **31 décembre 2017**.

Jusqu'au 31/12/2017, les risques garantis sont les suivants, pour un taux de 3,60 % :

- Décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé longue maladie, congé longue durée, congé maternité : Franchise de 0 jours.

**Pour une cotisation annuelle 2016 de 78 665, 40 €**

Une procédure de mise en concurrence devait donc être lancée afin de conclure un nouveau contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Dans le cadre d'une démarche de mutualisation, cette procédure a été réalisée avec le Centre de Gestion du Nord qui propose une assurance pour laquelle les accidents du travail et maladies professionnelles seraient soumis à une franchise de 10 jours.

**Montant de la cotisation annuelle : 64 624 €:**

- Taux de 2, 79 % (montant de la cotisation : 60 966 €)

- Frais de gestion (6 % de cotisation : 3 658 €)

**L'économie réalisée s'élève à 14 041 €**

**Pour information, les 10 premiers jours d'arrêt de travail représentaient les montants suivants :**

ANNEE	NB de dossiers d'AT	Nb de dossiers avec arrêt	Remboursements
2014	7	3	1 784.88
2015	5	5	3 176,69
2016	5	4	1 729.10

**Au vu des économies qui seraient réalisées et des montants assez faibles des premiers jours d'arrêt qui ne seraient pas remboursés, le Conseil Municipal est invité à autoriser la collectivité à souscrire le contrat ci-avant exposé.**

**Vote : Unanimité**

## **SERVICES TECHNIQUES**

### **12) MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE CANDELABRES ET AUTRES SUPPORTS D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DES ILLUMINATIONS DES FETES DE FIN D'ANNEE**

Considérant qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, des éclairages spécifiques d'illuminations festives peuvent être installées par les communes en lieu et place des ampoules consacrées à l'éclairage public,

Considérant que les illuminations festives restent de compétence communale,

Une convention est nécessaire avec l'AMVS pour la mise à disposition temporaire des candélabres et autres matériels d'éclairage public, au profit de la commune signataire pour qu'elle puisse remplacer les « ampoules d'éclairage public » par des « ampoules festives » et/ou qu'elle puisse installer du mobilier décoratif.

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

**Vote : Majorité – 2 abstentions**

# URBANISME

## **13) CESSION DE LA MAISON DES SPORTS**

Monsieur le Maire sollicite la validation du Conseil Municipal aux fins de céder la Maison des Sports sise 203 Rue de l'Hôtel de Ville (parcelles AO 10-620-1060-1061 pour une contenance totale de 3 953 m<sup>2</sup>).

La valeur vénale de ce bien a été estimée à 180 000€ (estimation domaniale en date du 12 Octobre 2017).

Ce bien sera donc cédé pour cette somme à l'association Entraide.

**Auparavant installée à Bachant, l'association Entraide avait besoin de locaux plus spacieux. La structure d'insertion travaille essentiellement avec les communes rurales ce qui permet d'éviter toute concurrence avec Synergie.**

**Il est en outre demandé aux adjoints et services des sports et de la culture de veiller au bon déroulement du déménagement des clubs hébergés par l'OMS (aéromodélisme, canoë-kayak, pêche....) et des activités de l'école de musique.**

**Vote : Majorité – 3 abstentions.**

## **14) REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE D'AYMERIES**

L'ancienne Mairie d'Aymeries est vacante depuis quelques années et se détériore rapidement.

Dans le cadre des réflexions visant la restauration des Marais d'Aymeries, une Maison des Marais, espace pédagogique visant à faire connaître les Marais et leur potentiel en terme de biodiversité, avait été imaginée dans ce lieu. Par ailleurs, un projet de gîte de groupe lié à l'accueil des randonneurs du chemin de St Jacques de Compostelle a été envisagé également dans cet immeuble par le Syndicat d'Initiative, et une visite de Gîte de France et du CAUE organisée.

Le lycée professionnel a été contacté et est fortement mobilisé sur ce projet.

**Monsieur le Maire propose aujourd'hui au Conseil Municipal de :**

- VALIDER le principe de réhabilitation de l'ancienne Mairie ;
- AUTORISER l'engagement d'un chantier école du Lycée Professionnel et l'établissement des enveloppes financières nécessaires (matériaux – financement chantier-école) ;
- PROCEDER à l'établissement d'un diagnostic pour les travaux de toiture et menuiserie éventuels qui ne pourraient être réalisés par le Lycée ;
- PROCEDER à l'établissement d'un programme avec un architecte permettant de définir spatialement le projet et le déposer auprès des partenaires financiers (Département – Région-AMVS).

**Le Lycée professionnel est très investi dans ce projet de chantier école et les élus tiennent à souligner l'importance de cette future collaboration.**

**Monsieur le Maire précise qu'une réflexion plus large sera menée concernant le fonctionnement de ce bâtiment et précise qu'une gestion municipale est d'ores et déjà écartée.**

**Vote : Unanimité**

**Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 45.**